



# Le Bonsecours

**Volume 26, numéro 4 - Novembre 2020**

Chers citoyens,  
Chères citoyennes,

La nature ne saurait se tromper, elle nous annonce que l'hiver est à notre porte et, bientôt, nous dirons au revoir à l'année 2020. Du côté de la municipalité, nous débutons déjà les préparatifs en vue de cette prochaine année en travaillant :

- La planification du budget ;
- Le plan de travail ;
- La planification des travaux en voirie ;
- L'identification d'une vision commune de nos services (ce que nous souhaitons mettre de l'avant afin d'améliorer la qualité de nos services et d'également les personnaliser) ;
- La recherche d'idées afin d'amener l'implication et la consultation de tous les citoyens et citoyennes.

J'aimerais remercier chacun et chacune d'entre vous pour qui la sécurité des autres est une priorité. Le respect des consignes sanitaires nous permettra de revenir à la normale plus rapidement, nous faisons tous partie de la solution.

Finalement, je tiens à réitérer que nous considérons qu'il y a toujours place à l'amélioration et, pour ce faire, vos commentaires constructifs sont toujours les bienvenus.

Prenez soin de vous et des autres, la vie tient à si peu !

Votre maire,

*Carol Lortier*

## LES POTINS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous aimeriez publier un texte, ou encore, aviser nos concitoyens d'un évènement, d'une rencontre ou de toute nouveauté, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: [mun@ndbonsecours.com](mailto:mun@ndbonsecours.com) ou au numéro de téléphone 819-423-5575 pour placer votre publication dans la prochaine édition de notre journal municipal.

Les parutions de notre journal municipal se font en février, mai, août et novembre de chaque année. La distribution de notre journal est effectuée partout sur notre territoire et disponible en tout temps sur notre site internet.

---

### FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Merci de prendre note que le bureau municipal sera fermé du vendredi 18 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021, inclusivement.

---

### COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE 2021

À la suite d'une nouvelle entente intermunicipale relative à la gestion des collectes pour les ordures et le recyclage sur notre territoire, nous désirons vous informer qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les collectes seront **TOUJOURS** effectuées les jeudis, **aux 2 semaines**, que ce soit pour les ordures ou pour le recyclage.

Soyez assurés qu'un calendrier à cet effet vous sera acheminé par envoi postal, dès que possible.



VOICI LES DATES À RETENIR POUR JANVIER 2021 :

JEUDI LE 7 JANVIER = COLLECTE D'ORDURES

JEUDI LE 14 JANVIER = COLLECTE DE RECYCLAGE

JEUDI LE 21 JANVIER = COLLECTE D'ORDURES

JEUDI LE 28 JANVIER 2021 = COLLECTE DE RECYCLAGE

## FRAIS DE PARTICIPATION AUX LOISIRS

Saviez-vous que les frais déboursés par les citoyennes et citoyens de notre municipalité pour les loisirs peuvent être admissibles à un remboursement ?

Un maximum annuel de 250 \$ par personne non transférable sera remboursé par la Municipalité, sur présentation de la facture originale ou du reçu par année civile, et ce, au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

Les activités admissibles doivent être organisées par les municipalités de Plaisance, Papineauville, Montebello, Fassett et Saint-André-Avellin ainsi que par certains organismes sans but lucratif.

Téléphonez-nous au 819-423-5575 pour plus d'informations, ou pour placer une demande de remboursement.

---

## FÊTE DE NOËL DES ENFANTS 2020

Nous savons tous que l'année 2020 est une année particulière qui sort de l'ordinaire ! Toutefois, ne sous-estimez pas notre comité responsable de l'organisation de cette fête qui aura lieu le **samedi 12 décembre**, il est déjà prêt à vous épater ! 😊

Notre comité des loisirs a élaboré deux plans afin de permettre aux enfants demeurant dans la Municipalité de bénéficier d'une fête de Noël, tributaires à la couleur de la zone dans laquelle nous serons à ce moment.

SCÉNARIO A : Zones verte ou jaune = 18H00

SCÉNARIO B : Zones orange ou rouge = 16H00

Mystère et boule de gomme... C'est toute une surprise à laquelle nous aurons droit ! Une infolettre vous informant de la procédure pour inscrire vos enfants vous sera acheminée par envoi postal dans les prochaines semaines.



## LES COLIBRIS

Qui n'a pas vu, ou rêvé de voir, un colibri (ou « oiseau-mouche ») dans son jardin. Qui dit « un », pense « plusieurs » puisqu'ils sont rarement solitaires. Toutefois, ils ne semblent pas former le couple parfait. En fait, lors des migrations, les mâles partent en premier, avant les femelles et les « petits ». Ils ne forment pas vraiment un couple, sauf pour l'accouplement. La femelle défend bien son nid, alors que le mâle, défend ses sources de nectar, y compris « ses » mangeoires.

Pour donner quelques idées de leurs caractéristiques, les oiseaux qui visitent le Québec les mêmes qui visitent toute la côte est des « États-Unis sont le colibri à gorge rubis (*Archilochus colubris*) (longueur : 7,5 à 10 cm). Le mâle a habituellement la tête noire et le dos et les ailes foncés avec le devant du cou d'un rouge écarlate, même scintillant. Ses petites plumes ont une légèreté qui ressemble un peu aux écailles d'un papillon, ce qui leur donne la qualité d'iridescence. Le reste de son devant est blanc. La femelle, comme une grande part des oiseaux femelles, est moins voyante, mais quand même d'un beau vert pâle irisé avec gris et le cou blanc, parfois strié de lignes fines noires. Les jeunes ressemblent à leur mère, les mâles changent de couleur sur le chemin du retour vers le Sud.



Les femelles choisissent des toiles d'araignées pour tisser leur nid avec des duvets végétaux et du lichen. Celui-ci peut avoir environ la largeur d'un 2\$, alors que les deux œufs sont de la dimension d'un haricot sec. Les femelles peuvent avoir 2 à 3 portées par année.

Avec le réchauffement de la planète on réussira peut-être à recevoir certains des visiteurs du Sud, par exemple, le colibri à gorge bleue, le colibri à queue large, qui ressemble à celui à gorge rubis, sans avoir la tête noire, mais visite l'ouest des États-Unis, ou le colibri calliope, plus petit que celui à gorge rubis.

Avec un battement d'ailes d'entre 50 à 75 par seconde, il requiert une grande quantité d'insectes et du nectar qu'il tire des fleurs. Son battement d'ailes sonne un peu comme le bourdonnement d'un drone ou d'une grosse abeille.

Puisque le colibri arrive dans notre province avant la sortie des fleurs, il trouve et suit le pic maculé pour profiter du suc dans la sève lorsque ce pic-bois creuse l'écorce des arbres. Comme il peut se maintenir en place devant une fleur, il peut aussi manger les insectes qui se trouvent dans le calice d'une fleur. Vous pouvez les attirer en remplissant une mangeoire d'eau sucrée. Un mélange d'un tiers de tasse de sucre dans une tasse d'eau froide suffit. Évitez les mélanges avec sucres colorés. On dit que la couleur rouge peut leur causer un cancer.

À l'automne, ils traversent le Golfe du Mexique pour s'installer en Amérique Centrale. La femelle a tendance à retourner à son nid de l'année précédente que ce soit dans le Sud ou dans le Nord. Vous vous assurez ainsi des visiteurs assidus.

Attendez de voir les combats aériens entre mâles et les femelles et jeunes qui butinent dans vos fleurs. Mais SVP, tenez-vous à l'écart du nid, si vous le trouvez. Sinon, vous pourriez leur faire peur et les perdre.

*Thomas Lavoie*



### INFORMATIONS PARTICULIÈRES SUR LE COLIBRI :

- ♥ Le colibri ne vit qu'en Amérique ;
- ♥ C'est le seul oiseau au monde qui peut reculer ;
- ♥ Il a la langue en forme de W, longue et poilue, afin de retenir les suc ;
- ♥ Cet oiseau peut donner 13 coups de langue par seconde ;
- ♥ L'oiseau-mouche peut visiter jusqu'à 1000 fleurs par jour ;
- ♥ Il est le plus petit oiseau au monde ;
- ♥ Le colibri a un cerveau très développé qui représente 4.2 % de son poids.

## LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.

Le service de transport en milieu rural permet d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des gens. Vous connaissez une personne âgée, une famille à faible revenu, un adolescent ou toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail ?

Communiquez au numéro de téléphone (819)308-0788 poste 202, au numéro sans frais 1-855-308-0788 poste 202 ou par télécopieur au (819)308-0792.



LA CORPORATION DES TRANSPORTS  
ADAPTÉ ET COLLECTIF  
DE PAPINEAU INC.

[www.ctacpapineau.com](http://www.ctacpapineau.com)

---

### SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Nous demandons à chaque résident(e) de s'inscrire à notre système d'appels automatisés afin que vos coordonnées soient disponibles dans le cas où nous devons vous faire parvenir un message en urgence, un avis d'ébullition, un avis relatif à des travaux routiers, etc...

TÉLÉPHONEZ-NOUS AU BUREAU MUNICIPAL AU (819) 423-5575  
OU  
INSCRIVEZ-VOUS À L'AIDE DE NOTRE FORMULAIRE !

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur notre site internet, à l'adresse suivante : [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)

Sous l'onglet : Services aux citoyens / Module d'alerte d'urgence - Système d'appels automatisés



## CONFÉRENCE ET ATELIER D'INFORMATION VIRTUELS POUR PROCHES AIDANTS ET PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC PAPINEAU (SUR ZOOM)

### CONFÉRENCE : LA NUTRITION, UN BESOIN ESSENTIEL

Formatrice : Madame Nancy Bruneau, homéopathe

Quand ? : Lundi, 2 novembre de 13h30 à 15h30

Cette conférence mettra en perspective les sources d'énergie essentielles et la promotion des besoins nutritionnels privilégiés afin d'éviter la malnutrition et les carences.

### SESSION D'INFORMATION : QUOI FAIRE EN CAS DE DÉCÈS

Présenté par : Un Juriste du Centre de justice de proximité de l'Outaouais

Quand ? : Lundi, 23 novembre de 13h30 à 15h30

Sujets abordés :

- Les premiers réflexes ;
- Les arrangements funéraires ;
- L'avertissement à faire au gouvernement lors du décès ;
- Le testament et la succession légale ;
- La liquidation d'une succession.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire, veuillez consulter le site web du CR3A au : [www.cr3a.ca](http://www.cr3a.ca) ou téléphoner au CR3A au : 819-983-1565. Un soutien technique est disponible ainsi qu'un prêt de tablette. Les services sont gratuits !

## STATIONNEMENT EN HIVER...

Le règlement municipal applicable par la Sûreté du Québec se lit comme suit :  
« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 00h00 et 06h00, du 15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. »

De plus, pour faciliter l'entretien approprié de nos chemins, nous vous demandons d'éviter de stationner votre véhicule aux abords des chemins publics, les jours de chutes de neige.

Merci à toutes et à tous de votre collaboration et bonne saison hivernale !

---

## CÂBLES D'ACCÈS OU BARRIÈRES À UNE PROPRIÉTÉ

Il arrive que certaines personnes désirent délimiter l'entrée de leur terrain par l'utilisation de câbles ou de barrières et cela, sans les identifier de manière appropriée.

En raison de cette pratique des personnes perdent la vie soit en motoneige et/ou en VTT.

Pour ceux qui utilisent des câbles de métal comme clôture et/ou barrière, il est très important d'y attacher au moins un fanion ou un drapeau plutôt que des rubans de couleur. Ce geste peut éviter des pertes de vie.

Il n'y a pas de chance à prendre car ces accidents pourraient même toucher des personnes qui sont près de vous.

**AGISSEZ DE FAÇON PRÉVENTIVE ET SÉCURITAIRE,  
POUR VOUS ET POUR TOUS...  
UN ACCIDENT EST SOUVENT TROP VITE ARRIVÉ !**



## SERVICE D'URBANISME DE VOTRE MUNICIPALITÉ SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Covid-19 – Deuxième vague, nous sommes contraints à de nouvelles restrictions visant le service offert aux contribuables à savoir :

- Demande de permis **sur rendez-vous seulement** en respectant toutes les consignes établies par la santé publique. Lors de votre rencontre, assurez-vous de produire tous les documents pertinents requis pour l'obtention d'un permis (certificat de localisation, plan et devis pour une nouvelle construction ou une rénovation, une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière est obligatoire pour toute nouvelle construction d'habitation et ajout de nouvelles chambres à coucher et ou remplacement, modification d'un système septique.);
- Le ou les permis seront émis en fonction des conditions établies au « Règlement sur les permis et certificats » soit à l'intérieur d'un délai raisonnable n'excédant pas 30 jours, lorsque tous les documents exigés pour étudier une demande de permis sont réunis ainsi que toutes les conditions énumérées à l'article 36 sont également réunies.

Considérant ces nouvelles restrictions, ma présence sur le terrain pour fins de contrôle sera reportée ultérieurement.

Pour toute demande de rencontre, n'oubliez pas de me téléphoner au bureau municipal au préalable afin de connaître mes disponibilités.

Soyez assurés que je suis toujours disponible. Au plaisir de se rencontrer !



Guy Roy  
Département de l'urbanisme  
Téléphone : 819-423-5575, poste #4  
Courriel : [urba@ndbonsecours.com](mailto:urba@ndbonsecours.com)

### PROGRAMME RÉNORÉGION :

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence en milieu rural qui nécessite des réparations majeures et le revenu de votre ménage est limité ?

Le programme RénoRégion prévoit une subvention maximale de 12 000 \$, versée uniquement lorsque les travaux sont terminés. Cette subvention peut atteindre jusqu'à 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles.

### PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE :

Vous êtes une personne handicapée et limitée dans l'accomplissement de vos activités ? Vous devez modifier ou adapter votre domicile pour pouvoir y entrer et en sortir plus facilement ? La société d'habitation du Québec pourrait vous aider !

Cette aide financière prend la forme d'une subvention qui peut atteindre jusqu'à 16 000 \$ par personne admissible. Dans certains cas particuliers, une aide additionnelle pouvant atteindre 7 000 \$ peut être versée.

Pour plus d'informations sur un de ces programmes, veuillez communiquer avec monsieur François Rieux, inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec. Vous pouvez joindre monsieur Rieux, du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00, au numéro de téléphone suivant : 819-308-3222. Des dépliants informatifs sont aussi disponibles au bureau municipal.

---

### SUBVENTION COVID-19 :

Une subvention de 16 637 \$ a été attribuée à notre municipalité dans le cadre d'un soutien financier en lien avec la pandémie de la COVID 19. Nous recevrons 70 % de la subvention en décembre 2020 et le 30% restant en mars 2021.

Cette subvention servira à compenser pour les dépenses liées aux impacts du Covid-19 sur notre administration municipale, ainsi qu'à combler les besoins informatiques manquants dans le cas où le télétravail serait à prioriser.

# POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM) ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

## PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS :

Comme vous le savez sans doute, un plan d'action établissant certaines actions et mesures à réaliser avait été créé et fait partie intégrante de notre PFM & MADA.

Une des actions décrites dans ce plan visait à favoriser l'utilisation de notre salle communautaire. Relative à cette action, une demande de subvention a été effectuée afin de permettre l'amélioration de la salle communautaire qui sert principalement lors de l'organisation d'activités dans nos infrastructures municipales.

À la suite de cette demande, une subvention comportant 2 volets nous a été accordée. Le premier volet pour l'insonorisation de la salle Hydro-Québec et le 2<sup>e</sup> volet pour la sonorisation visant l'actualisation d'un système Bluetooth, wifi et karaoké.

C'est avec un énorme plaisir que nous vous annonçons que notre demande avait été acceptée ! Un versement total de 23 719 \$ nous a été versé et les travaux ont été effectués pendant les dernières semaines.

Pour l'insonorisation, c'est la compagnie SPICA Acoustique Vision inc. située à Terrebonne, qui a obtenu le contrat. Les travaux impeccables effectués par cette compagnie sont efficaces en plus d'être magnifiques !

Pour la sonorisation, c'est l'entreprise Proson de Saint-André-Avellin qui s'est vu octroyer le contrat. La qualité de sonorisation ainsi que des équipements installés est magique ! Malgré les embûches rencontrées pendant les différentes tentatives d'installations, l'équipe de travail a su nous offrir un service professionnel impressionnant. Nous sommes très heureux de notre choix.

Nous avons hâte d'obtenir l'autorisation du ministère afin de pouvoir partager ces informations avec vous, mais nous avons bien plus hâte de pouvoir avoir la chance de vous présenter différentes activités dans une superbe salle pratique et conviviale !

## BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours  
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville  
Notre-Dame-de-Bonsecours (QC) J0V 1L0  
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : [mun@ndbonsecours.com](mailto:mun@ndbonsecours.com)  
Site internet : [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)

## HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00  
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier	Maire
Lucie Lavoie	Siège #1
Denis Beauchamp	Siège #2
Thomas Lavoie	Siège #3
France Nicolas	Siège #4
Luc Beauchamp	Siège #5
James Gauthier	Siège #6

## VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Carol Fortier, maire	<a href="mailto:maire@ndbonsecours.com">maire@ndbonsecours.com</a>	819-661-0107
Lorraine Briand, DG	<a href="mailto:dg@ndbonsecours.com">dg@ndbonsecours.com</a>	819-209-3286
Guy Charlebois, travaux publics	<a href="mailto:mun@ndbonsecours.com">mun@ndbonsecours.com</a>	819-423-6216
Guy Roy, urbaniste	<a href="mailto:urba@ndbonsecours.com">urba@ndbonsecours.com</a>	819-923-1134
Daniel Bisson, directeur incendie	<a href="mailto:incendie@village-fassett.com">incendie@village-fassett.com</a>	819-743-1489
Cindy Bélanger Audy, adjointe	<a href="mailto:mun@ndbonsecours.com">mun@ndbonsecours.com</a>	819-968-0332

DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT !**

TÉLÉPHONE : 819-423-5575 POSTE #4

COURRIEL : [urba@ndbonsecours.com](mailto:urba@ndbonsecours.com)